

Programme de soutien aux événements



Ville de
Baie-Comeau

Table des matières

Mise en contexte	4
Description du programme	5
Objectifs du programme	5
Cadre de référence	6
Critères d'admissibilité	7
Nature des soutiens	8
<i>Soutien financier</i>	8
<i>Soutien en biens et services</i>	10
Cheminement des demandes	11
<i>Nouvel événement</i>	11
<i>Événement déjà sous protocole d'entente</i>	12
Évaluation des demandes	12
Transmission d'une demande	13
Lexique	14



Crédit photo : Symposium de peinture

Mise en contexte

Plusieurs événements animent, chaque année, la Ville de Baie-Comeau. Certains de ces événements font partie de la culture baie-comoise depuis des décennies, alors que d'autres émergeront au fil du temps.

Le Programme de soutien aux événements a pour mission de mettre en place un cadre de soutien **juste, équitable, rationnel** et **efficace** pour l'attribution des ressources publiques.

Le programme est administré par le **Service de la culture et des loisirs** qui a pour mandat d'assumer une **gestion rationnelle** des programmes et des ressources nécessaires au déploiement du loisir municipal.

Ce mandat doit être exercé dans l'optique d'assurer une **meilleure qualité de vie à la population** et doit s'harmoniser aux aspirations de l'ensemble des citoyens.

Description

Le Programme de soutien aux événements offre un soutien financier ainsi qu'un soutien en biens et services pour les promoteurs d'événements sur le territoire de la ville de Baie-Comeau. Ce soutien permet de mener à terme divers projets événementiels au sein de la municipalité.

Ce programme permet d'analyser un projet sous plusieurs aspects bien définis afin d'identifier le niveau de soutien pouvant être accordé pour la tenue d'un événement.

À l'issue de son analyse, le Service de la culture et des loisirs soumet le dossier à un comité intersectoriel afin d'obtenir un avis complémentaire. Par la suite, le service formule une recommandation au conseil municipal, qui rend la décision finale quant au niveau de soutien accordé.



Objectifs

Le Programme de soutien aux événements vise plusieurs objectifs :

- Encadrer la démarche pour les promoteurs qui présentent leurs projets et demandes au conseil municipal;
- Soutenir les différentes initiatives qui permettent d'animer la municipalité;
- Analyser les projets de manière objective;
- Contribuer à la vitalité et la viabilité des événements du milieu;
- Assurer une bonne gestion des fonds publics.



Cadre de référence

Qu'est-ce qu'un événement ?

Un événement est ce qui arrive de façon ponctuelle par opposition à ce qui arrive de façon régulière et prévue. Par leur caractère ponctuel et la plupart du temps festif, les événements procurent l'**effet « WOW »** de l'expérience de loisir qu'on anticipe avec joie et dont on se souvient avec bonheur.

Champs d'intervention

L'événement doit faire partie de l'un des trois champs d'intervention suivants pour être considéré dans le programme :

- **Sport**

Activité physique qui demande un effort soutenu du corps. Il est généralement encadré par des règles et des coutumes précises.

- **Arts et culture**

- Englobe tous les domaines relatifs aux arts, à l'histoire et à l'identité culturelle (ex. musique, arts visuels, patrimoine, etc.).

- **Vie communautaire**

Englobe tous les aspects du milieu social : l'entraide, le développement des individus de la communauté, etc.



Critères d'admissibilité

Pour être admissible à l'évaluation du dossier, le projet proposé doit répondre aux conditions d'admissibilité du programme :

Conditions d'admissibilité au programme

- L'organisme est constitué en société sans but lucratif;
- Le siège social de l'organisme est situé sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;
- L'organisme est dirigé par un conseil d'administration non rémunéré;
- Le projet se déroule sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;
- Le projet touche un des domaines des champs d'intervention du programme (voir page 6);
- La demande est complète et envoyée avant la date d'échéance (voir page 14);

Le projet ne doit pas faire concurrence à :

- Un événement d'envergure local qui a lieu sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;
- Un événement d'envergure provincial ou national qui a lieu sur le territoire de la MRC de la Manicouagan;
- La programmation d'un organisme paramunicipal de la Ville de Baie-Comeau.

Événements non admissibles au programme

- Événements ayant comme principal objectif une campagne de financement ;
- Événements qui profitent déjà d'un programme de soutien de la Municipalité ;
- Événements à caractère religieux ;
- Événements à caractère partisan (partis politiques, etc.) ;
- Événements présentant du contenu à caractère inapproprié (tel des propos discriminatoires, violents, dégradants, etc.) ;
- Événements qui nuisent potentiellement à la sécurité publique ou qui peuvent possiblement engendrer une dégradation d'équipements ou de lieux publics.

Nature des soutiens

La Ville appuie les initiatives du Programme de soutien aux événements par deux types de soutien : un appui financier (contribution monétaire) et un appui en biens et services (prêt d'équipements, locaux, etc.). Ces formes de soutien sont évaluées de façon indépendante.

Soutien financier

Le montant maximal du soutien financier accordé au promoteur correspond à un pourcentage des dépenses admissibles liées au budget de production. Ce pourcentage est établi en fonction de l'envergure du budget admissible, laquelle détermine le niveau de classification, ainsi que de l'appréciation du dossier à l'issue de son analyse.

Les niveaux de classification sont les suivants :

Type d'événement	Budget admissible
Événement de proximité	< 50 000 \$
Événement de petite envergure	50 000 \$ à 100 000 \$
Événement de moyenne envergure	100 001 à 250 000 \$
Événement de grande envergure	250 001 \$ à 550 000 \$
Événement majeur	> 550 000 \$



Dépenses admissibles au programme

Programmation

- Programmation
- Repas et hébergement pour les artistes
- Permis et droits de présentation
- Etc.

Logistique et aménagement

- Frais liés au montage et démontage du site
- Frais liés à la sécurité des participants
- Matériel et équipements nécessaires à la tenue de l'événement
- Etc.

Ressources humaines

- Honoraires professionnels
- Salaire des employés
- Repas et hébergement lors de l'événement
- Frais liés à la reconnaissance des bénévoles
- Etc.

Communications

- Promotion
- Publicité
- Photographe
- Vidéaste
- Etc.

Administration (*)

- Assurances
- Permis
- Cotisations
- Frais de transactions
- Tenue de livres nécessaires à la tenue de l'événement
- Etc.

(*) Jusqu'à concurrence de 15 % du budget final.

Dépenses non admissibles au programme

- Immobilisations;
- Dépenses sous forme de dons de charité;
- Dépenses liées à une étude de marché;
- Coûts et activités qui ne sont pas en lien direct avec la réalisation de l'événement;
- Dépenses liées à l'achat de marchandises qui seront revendues par la suite;
- Dépenses liées aux « créances douteuses »;
- Dépenses liées aux fonds d'urgence;
- Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente du Québec (TVQ) admissibles à un remboursement ou à un crédit de taxes sur les intrants;
- Dépenses qui sont liées à un autre programme de soutien de la Ville;
- Montant lié à un déficit des éditions précédentes.



Soutien en biens et services

En complément avec le soutien financier, la Ville de Baie-Comeau peut accorder un soutien en biens et services aux promoteurs qui en font la demande. Les demandes sont analysées cas par cas, selon l'ampleur et le type d'événement. De façon non exhaustive, le soutien peut prendre la forme d'un prêt de matériel, d'un prêt d'espace pour accueillir l'événement, d'une assistance technique (une personne-ressource au sein de la Ville de Baie-Comeau), d'un raccordement électrique ou à l'eau, etc.

La demande de soutien en biens et services est analysée par le Service de la culture et des loisirs et tient compte des ressources disponibles à la Ville de Baie-Comeau. Le niveau de soutien en biens et services sera précisé dans l'avis de décision, tout comme le soutien financier.

La valeur monétaire du soutien est déterminée en fonction du Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.



Cheminement des demandes

Le Programme de soutien aux événements de la Ville de Baie-Comeau repose sur un processus structuré. Toute demande déposée dans le cadre de ce programme suit un cheminement précis du début à la fin. Chaque étape permet de s'assurer que les projets soutenus reçoivent un soutien juste et équitable selon leurs demandes.

Nouvel événement

Voici les étapes à réaliser lors d'une demande d'une première édition :



Événement déjà sous protocole d'entente

De manière générale, les événements sont soumis à des protocoles d'entente d'une durée de trois ans. À la fin du protocole d'entente, le responsable du dossier contacte le promoteur pour le renouvellement.

Si le promoteur souhaite une réévaluation de l'aide financière ou en biens et services, la demande doit être effectuée **au plus tard** le 1^{er} septembre de l'année qui précède le renouvellement. Un promoteur qui demande une réévaluation est soumis aux mêmes étapes qu'un promoteur dont l'événement est à sa première édition (à partir de l'étape 2).

Si aucune réévaluation n'est demandée, le protocole d'entente se renouvelle aux mêmes conditions.

Le deuxième versement de la subvention est versée sur réception de la reddition de compte.

Évaluation des demandes

L'évaluation des demandes et les recommandations soumises au conseil municipal tiendront compte de la capacité du demandeur à répondre aux critères suivants :

Bonification de l'offre, accessibilité et attractivité de Baie-Comeau (30 %)

Caractère structurant de l'événement (30 %)

Viabilité et saine gouvernance du promoteur (25 %)

Rayonnement et retombées (15 %)

Afin de faciliter la compréhension et la présentation du dossier, **les précisions relatives aux critères énumérés ci-haut sont disponibles dans le formulaire de demande de soutien.**

Transmission d'une demande

Le promoteur doit remplir les **FORMULAIRES DE DEMANDE** disponible aux endroits suivants:

Auprès du **Service de la culture et des loisirs**

418 296-8362

cultureloisirs@ville.baie-comeau.qc.ca



Lexique

Accessibilité universelle

Ensemble des conditions qui permettent à un citoyen d'utiliser et de participer à un service de loisir. L'accessibilité universelle considère les accessibilités suivantes : financière, temporelle, spatiale, physique, culturelle, etc.

Gouvernance

Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités (...) d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique (*Bureau de normalisation du Québec, 2003*).

Nouveau projet

Projet qui en est à sa première édition ou qui n'a pas eu lieu dans les trois dernières années.

Projet récurrent

Projet qui n'est pas à sa première édition, et qui a eu lieu dans les trois dernières années.

Promoteur

Dans le cadre du Programme de soutien aux événements, il s'agit de l'organisation qui planifie et met en œuvre l'événement.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente a pour but d'établir les modalités de la collaboration entre la Ville de Baie-Comeau et le promoteur.

Touriste

Un touriste passe au moins une nuit à l'extérieur de son environnement habituel, soit à plus de 40 kilomètres (*Organisation mondiale du tourisme, 2017*).

Programme de soutien aux événements

(auparavant *Programme de soutien financier - organismes et événements pivots*)

Mandataire

Service de la culture et des loisirs de la Ville de Baie-Comeau

Mise en place du programme

Septembre 2025

Mise à jour

Septembre 2025

Révision

23 février 2026